



Berne,

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Modification de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (procé-  
dures électroniques);  
ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 29 juin 2022, le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener une procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les procédures électroniques auprès des cantons, de la Principauté de Liechtenstein, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des autres milieux intéressés.

La procédure de consultation dure jusqu'au **21 octobre 2022**.

L'art. 65a de la loi sur la TVA (LTVA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il dispose que le Conseil fédéral peut prescrire l'exécution de procédures par voie électronique et qu'il en arrête les modalités.

Dans un premier temps, ce sont les procédures d'annonce en tant qu'assujetti visée à l'art. 66, al. 1, LTVA, de remise du décompte au sens de l'art. 71 LTVA et de correction ultérieure d'erreurs dans le décompte selon l'art. 72 LTVA qui devront être effectuées exclusivement en ligne sur le portail prévu à cet effet.

La consultation est menée par voie électronique. Le dossier soumis à la procédure de consultation peut être téléchargé à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible à tous. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir, dans la mesure du possible, vos avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

[vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)



Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous communiquer le nom et les coordonnées des personnes auxquelles nous pourrions faire appel si nous avons des questions.

Madame Simone Bischoff (téléphone 058 462 73 69) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer